



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Programmation 2014-2020

Programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole

Collectivité européenne d'Alsace

Convention Avenant n°7

de subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'inclusion en métropole

N° Ma Démarche FSE 201600002

Années 2017-2022

- Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1303/2013 (ci-après dénommé « le Règlement général ») portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1304/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;
- Vu le règlement (UE) n°966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union général de l'Union ;
- Vu le règlement (UE) 2020/2221 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU) ;
- Vu le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil;
- Vu le Code général des collectivités territoriales;
- Vu le Code des communes;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifié le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les Fonds européens
- Vu le Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales

d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020

- Vu l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020
- Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs
- Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la décision de la Commission européenne n° C(2014)7454 du 10 octobre 2014 portant adoption du « programme opérationnel national FSE pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole »;
- Vu la délibération de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 4 décembre 2014
- Vu la demande de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 19 octobre 2016
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 29 novembre 2016;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 20 décembre 2016 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 21 septembre 2017;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 6 mars 2018 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 3 octobre 2017;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 6 mars 2018 ;
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 4 juin 2019 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 27 juin 2019 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 17 octobre 2019 ;
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 31 août 2020 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 24 septembre 2020 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 6 novembre 2020 ;
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 10 novembre 2020
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 3 décembre 2020 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 12 mars 2021 ;
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 10 juin 2021 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 24 juin 2021 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 31 août 2021
- Vu la demande d'avenant n°7 à la convention de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 27 janvier 2022 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 24 février 2022 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du

Entre l'État, représenté par la Préfète de région Grand Est, Madame Josiane CHEVALIER
ci-après dénommée « L'Autorité de gestion déléguée » d'une part,

Et La Collectivité européenne d'Alsace représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président,
N° SIRET 20009433200018
Statut : collectivité territoriale
Située : Place du Quartier Blanc
67000 - STRASBOURG
ci-après dénommé « L'Organisme intermédiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objectif de modifier la convention initiale de subvention globale n°201600002.

Article 2 : Modification des articles 3.1, 3.2, 3.3 et 4.1 de la convention de subvention globale.

L'article 3 « Périodes couvertes » de la convention de subvention globale est ainsi rédigé :

3.1 Période de programmation pour les organismes intermédiaires

La période de programmation par l'organisme intermédiaire des opérations relevant de la subvention globale s'étend du **01/01/2017** au **31/12/2022**, la date de signature du relevé des décisions du comité de programmation faisant foi.

Les opérations peuvent être programmées :

- si elles n'étaient pas achevées à la date de dépôt de la demande de subvention globale, à savoir le 29/11/2016 ;
- si elles ne sont pas achevées à la date de dépôt de la demande par le bénéficiaire.

L'organisme intermédiaire est habilité à signer des conventions avec les porteurs de projets dès notification de la présente convention.

A l'issue de cette période de programmation, les avenants sur les opérations rattachées à la subvention globale sont autorisés mais ils ne pourront conduire à une augmentation du montant FSE conventionné au titre de ces opérations.

3.2 Période de réalisation des opérations

Au titre des crédits FSE : la période de réalisation des opérations programmées par l'organisme intermédiaire au titre de la subvention globale, s'étend du **01/01/2017** au **31/12/2021** pour les opérations relevant de l'axe 3.

La période de réalisation ne peut dépasser de plus de 12 mois la fin de la période de programmation prévue au 3.1 ou de 24 mois si les opérations relèvent de l'axe 4 du programme opérationnel (assistance technique) sans dépasser le 31/12/2023.

Concernant la réalisation des opérations programmées au titre des crédits REACT-EU : la période de réalisation s'étend du 01/01/2021 au 30/06/2023.

3.3 Date limite de déclaration des dépenses par l'organisme intermédiaire

Au titre des crédits FSE : au plus tard 12 mois après la fin de la période de réalisation fixée au point 3.2 soit le 31/12/2022, l'organisme intermédiaire doit avoir transmis à l'autorité de certification la totalité des dépenses dont il demande le remboursement par le Fonds social européen.

Au titre des crédits REACT-EU : les déclarations de dépenses doivent avoir lieu au plus tard le 31/12/2023.

L'article 4.1 « Plan de financement » de la convention initiale de subvention globale est ainsi rédigé :

4.1 Plan de financement

La subvention globale porte sur un montant prévisionnel FSE maximal :

- de **40 220 006,18** euros de dépenses totales éligibles,
- dont **21 745 335,17** euros de crédits européens du FSE qui inclut un montant prévisionnel REACT-EU maximal de **3 389 289,84** € dont:
 - **3 270 664,16** euros au titre de l'axe 5
 - et **118 625,68** euros au titre de l'axe 6

La répartition du montant des dépenses totales éligibles prévisionnelles, détaillé par année de programmation, par dispositif et par source de financement (public européen, public national et privé), distinguant les montants apportés par l'organisme intermédiaire, et synthétisé par axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique et dispositif, figure en annexe 2 de la présente convention et constitue le plan de financement de la subvention globale.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres articles de la convention initiale de subvention globale demeurent inchangés, hors les modifications apportées aux articles 3.1, 3.2, 3.3 et 4.1 du présent avenant.

Les annexes 1 (« Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé ») et 2 (« Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé, ») sont remplacées par les annexes du présent avenant. Les autres annexes de la convention demeurent inchangées.

L'organisme intermédiaire

L'Autorité de gestion déléguée

*(Date, nom et qualité,
signature et cachet)*

*(Date, nom et qualité,
signature et cachet)*

Notifiée et rendue exécutoire le :

Liste des annexes

Annexe 1 - Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé

Annexe 2 - Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé

Annexe 1

Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé :
Objectifs stratégiques, indicateurs, critères de sélection, taux d'intervention

Les 2 dispositifs suivants sont rajoutés à la subvention globale. Les autres dispositifs sont inchangés.

Dispositif 17

Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)

Informations générales

Objectif spécifique	5.13.1.1- Améliorer l'insertion des personnes le plus impacté par la crise, notamment les inactifs, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée, et améliorer l'offre d'insertion			
S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?	NON			
Numéro du dispositif	17			
Intitulé du dispositif	Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)			
Période de programmation	du	01/01/2017	au	31/12/2022 inclus
Période de réalisation	du	01/01/2017	au	30/06/2023 inclus

Contexte, diagnostic de la situation

La crise sanitaire a agi comme un révélateur et un accélérateur de la pauvreté. Elle a non seulement entravé les sorties de la pauvreté, mais a aussi fait basculer dans la pauvreté des personnes qui en étaient proches. La perte d'emploi est le déterminant le plus important de l'entrée en pauvreté monétaire, que ce soit au niveau individuel ou du ménage. Ainsi, un peu plus d'1/4 des entrées en pauvreté sont liées à un déclin de l'intensité de travail du ménage, c'est-à-dire de la part d'individus qui ne travaillent plus à temps plein. Les effectifs du RSA ont en parallèle augmenté de 6,2 % entre janvier 2020 et janvier 2021. Il est dès lors primordial de renforcer l'accompagnement des publics les plus vulnérables vers l'emploi, qui demeure un rempart à la pauvreté. Ce diagnostic met en relief le fait que la crise sanitaire a accentué les dysfonctionnements du marché du travail.

La mobilisation de REACT-EU a donc pour objectif de mettre l'accent sur les publics les plus fragiles, en particulier les jeunes entrant sur le marché du travail, les demandeurs d'emploi (DE) de longue durée et les seniors, qui rencontraient déjà des difficultés à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi et pour qui les conséquences de la crise liée à la Covid-19 se font le plus ressentir.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit d'accompagner une partie de notre public (chômeurs, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap, inactifs, jeunes de moins de 25 ans, CDDI, ...) confronté à des problématiques sociales et professionnelles multiples vers un retour à l'activité et à l'emploi durable.

Aussi ce dispositif a vocation à soutenir des actions multiples, à savoir :

- des actions d'accompagnement global et renforcé,
- des actions visant à lever les freins périphériques à l'emploi,
- des actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise,
- actions de soutien des ateliers et chantiers d'insertion,
- des actions d'appui des entreprises,
- développer l'introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

Concernant notre public rencontrant à la fois des difficultés professionnelles et sociales qui entravent leur accès ou retour à l'emploi les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Accroître le nombre d'accompagnements adaptés de personnes éloignées de l'emploi et/ou rencontrant des vulnérabilités rendant difficiles le retour à l'emploi qui bénéficient d'un accompagnement adapté, multifactoriel et personnalisé vers l'emploi :

- Engager le participant dans une dynamique de mobilisation active en vue de son employabilité et de son accès à l'emploi;

- Favoriser le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante;
 - Proposer aux personnes confrontées à des difficultés d'insertion un logement et un accompagnement socioprofessionnel individualisé et renforcé adapté à leur situation en appréhendant les difficultés de manière globale;
 - Trouver des solutions coordonnées à la levée de tous types de freins à l'emploi, sociaux comme professionnels en travaillant avec des partenariats élargis sur le territoire (intervenants du domaine social et de l'emploi) ;
- Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement en prenant en compte la dimension multifactorielle des freins au retour à l'emploi :
- Remobiliser des publics éloignés de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi, jeunes sans ressources, personne sans domicile fixe) en vue de leur inscription dans un parcours d'autonomie et de préparation au monde du travail.
- Améliorer l'emploi durable dans le secteur marchand à travers l'appui des structures d'insertion par l'activité économique (dont les ateliers et chantiers d'insertion) : préparer le retour à l'emploi ; se réadapter aux conditions d'une activité professionnelle; acquérir des compétences et des savoirs faire nouveaux.
- Augmenter le nombre de jeunes demandeurs d'emploi et inactifs accompagnés via un accompagnement personnalisé à travers des services et des prestations adaptées à leur situation
- Développer la création d'entreprises viables et former, par le biais un accompagnement adapté, les créateurs à la gestion de leur projet et à la gestion d'entreprise. Réorienter vers une recherche d'emploi adapté les créateurs dont l'entreprise ou le projet n'est pas viable.
- Promouvoir et animer le dispositif « Clauses d'insertion» auprès des collectivités locales afin de développer son recours dans la commande publique. Apporter aide et appui à la rédaction et l'inscription des clauses sociales dans les appels d'offres publics et dans les achats privés. Proposer des candidats éligibles à la clause d'insertion aux entreprises attributaires des marchés. Accompagner le salarié au sein de l'entreprise pour faciliter son intégration et pérenniser son accès à l'emploi
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi en développant le partenariat et les collaborations avec les employeurs du secteur marchand et non marchand et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Apporter un appui aux entreprises dans le recrutement de collaborateurs par l'analyse des postes/compétences. Proposer ces postes aux opérateurs intermédiaires de l'emploi participant à ce programme FSE, pour les publics qu'ils préparent

Types d'opérations prévues, critères de sélection

Les opérations prendront différentes formes à savoir :

- Actions d'accompagnement professionnel individuel et collectif, modules spécifiques de préparation à l'entretien d'embauche, développer l'offre d'accompagnement en volume et sur des territoires non couverts, actions innovantes incluant des modules en lien avec l'entreprise (connaissance du marché de l'emploi et des secteurs porteurs, préparation de son entretien,...), actions répondant au cahier des charges de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ou développant des activités nouvelles et innovantes dans ce domaine;
- Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours visant à : la mise en place d'un référent unique de parcours dans le cadre d'un accompagnement global visant à coordonner les différentes interventions en lien avec les besoins identifiés, caractérisation de la situation de la personne, identification de ses besoins et élaboration avec elle de son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;
- levée des freins professionnels à l'emploi : mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...), travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique , opérations répondant au cahier des charges départemental des ateliers Passerelles, opérations d'accompagnement social dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi, accompagnement socio-professionnel lié au logement
- Levée des freins sociaux, psychologiques et médicaux de retour à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine du numérique), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants, de bilans et d'accompagnements autour de la santé, d'accès à un logement..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi ;

- Insertion par l'activité économique, accompagnement socioprofessionnel et encadrement technique des salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI agréés par le CDIAE);
- Accompagnement individuel et collectif à la création d'entreprise répondant au cahier des charges de la CeA ; développement de l'offre d'accompagnement en volume et sur des territoires non couverts
- Développement du réseau d'entreprises partenaires, des partenariats actifs avec les Chambres consulaires; Actions auprès des entreprises qui recrutent en nombre (proposition d'analyse des postes, ingénierie de préparation/pré-qualification, suivi)
- Cellule d'ingénierie sociale qui apporte un appui aux acteurs des marchés pour la mise en oeuvre des clauses d'insertion

Types de bénéficiaires visés

Les inactifs, les jeunes, les seniors, les demandeurs d'emploi de longue durée ou confrontés à la récurrence du chômage, les bénéficiaires des minimas sociaux, les personnes rencontrant des difficultés compromettant leur retour durable à l'emploi, les personnes en situation de handicaps, les créateurs d'entreprise, les salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), les femmes, les sans domicile fixe, public sous main de justice.

Les principaux bénéficiaires seront le service public de l'emploi au sens large, service public de l'insertion, associations, collectivités, structures d'insertion par l'activité économique.

Aire(s) géographique(s) concernée(s)

La collectivité européenne d'Alsace et plus spécifiquement le territoire du Bas-Rhin.

Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Aucun recours à des prestations externes.

Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2018	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2020	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2022	3 270 664,16 €	100,00%	0,00 €	0,00 %	3 270 664,16 €
Total	3 270 664,16 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 270 664,16 €

Dispositif 18

Assistance technique React EU

Informations générales

Objectif spécifique	6.0.0.1 - Appuyer la mise en oeuvre des crédits REACT UE et évaluer leur impact			
S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?	NON			
Numéro du dispositif	18			
Intitulé du dispositif	Assistance technique React EU			
Période de programmation	du	01/01/2017	au	31/12/2022 inclus
Période de réalisation	du	01/01/2017	au	30/06/2023 inclus

Contexte, diagnostic de la situation

L'attribution d'une convention de subvention globale nécessite la mobilisation spécifique d'agents de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour la gestion de cette convention en interne mais aussi pour la gestion des projets déposés par les opérateurs.

Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- Mettre en place une procédure (piste d'audit) conforme à la réglementation européenne.
- Respecter les obligations de publicité et de communication.
- Informer et accompagner les porteurs de projets.
- Apporter un appui pour le montage administratif et financier des dossiers.
- Participer aux comités régionaux de programmation et de suivi du programme.
- Contrôler les opérations.
- Participer à l'évaluation nationale du programme.
- Participer aux réunions d'informations et de formation animées par l'échelon national (DGEFP/ADF)

6 agents à temps plein de la Collectivité européenne d'Alsace (4 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin)

Types d'opérations prévues, critères de sélection

L'opération sera menée en interne par des agents expérimentés de la Collectivité européenne d'Alsace.

La gestion sera faite en suivant le DSGC.

Elle sera entièrement dématérialisée via MDFSE.

Types de bénéficiaires visés

Les opérateurs

Aire(s) géographique(s) concernée(s)

La Collectivité européenne d'Alsace et plus spécifiquement le territoire bas-rhinois dans le cadre de cette convention de subvention globale.

Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet.

Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2018	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2020	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2022	0,00 €	00,00 %	118 625,68 €	100,00%	118 625,68 €
Total	0,00 €	00,00 %	0,00 €	100,00 %	118 625,68 €

Annexe 2

Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé

Modes de gestion des crédits de la subvention globale

Dispositif	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
	(b)	(c)=(b)/(a)	(d)	(e)=(d)/(a)	
lever les freins périphériques à l'emploi	3 717 806,52 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 717 806,52 €
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	1 171 832,07 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 171 832,07 €
Accompagnement professionnel renforcé	3 347 625,10 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 347 625,10 €
Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	760 701,20 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	760 701,20 €
Atelier et chantier d'insertion	6 757 614,53 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	6 757 614,53 €
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	0,00 €	0,00 %	1 409 962,20 €	100,00 %	1 409 962,20 €
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	760 141,71 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	760 141,71 €
assistance technique	0,00 €	0,00 %	430 362,00 €	100,00 %	430 362,00 €
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	3 270 664,16 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 270 664,16 €
Assistance technique React EU	0,00 €	0,00 %	118 625,68 €	100,00 %	118 625,68 €
Total	19 786 385,29 €	90,99 %	1 958 949,88 €	9,01 %	21 745 335,17 €

Récapitulatif de la contrepartie nationale et du FSE par dispositif

			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Objectif spécifique	N°	Dispositif	€	€	€	€	€	€	€
3.9.1.1	13	Atelier et chantier d'insertion	2 581 517,11 €	2 718 983,96 €	2 718 505,26 €	5 496 221,73 €	1,00 €	0,00 €	13 515 229,06 €
3.9.1.1	12	Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	271 238,61 €	287 422,23 €	286 975,31 €	675 765,25 €	1,00 €	0,00 €	1 521 402,40 €
4.0.0.1	16	assistance technique	153 423,44 €	166 052,56 €	175 000,00 €	366 246,00 €	2,00 €	0,00 €	860 724,00 €
3.9.1.1	11	Accompagnement professionnel renforcé	1 355 292,13 €	1 559 590,37 €	1 511 925,85 €	2 268 440,85 €	1,00 €	0,00 €	6 695 250,20 €
6.0.0.1	18	Assistance technique React EU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	237 251,36 €	237 251,36 €
3.9.1.1	10	Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	422 281,12 €	539 768,10 €	570 512,56 €	811 101,36 €	1,00 €	0,00 €	2 343 664,14 €
3.9.1.2	14	Appuyer les entreprises dans leur recrutement	708 828,08 €	683 101,44 €	686 714,88 €	741 279,00 €	1,00 €	0,00 €	2 819 924,40 €
3.9.1.2	15	Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	326 865,42 €	367 806,00 €	367 806,00 €	457 805,00 €	1,00 €	0,00 €	1 520 283,42 €
3.9.1.1	9	lever les freins périphériques à l'emploi	1 069 955,76 €	1 537 392,35 €	1 614 683,77 €	3 213 580,16 €	1,00 €	0,00 €	7 435 613,04 €
5.13.1.1	17	Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 270 664,16 €	3 270 664,16 €
Total			6 889 401,67 €	7 860 117,01€	7 932 123,63€	14 030 439,35 €	9,00 €	3 507 915,52 €	40 220 006,18 €

Récapitulatif par année

	FSE	Contrepartie Nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
2017	3 433 931,86 €	3 455 469,81 €	6 889 401,67 €	49,84 %
2018	3 934 161,73 €	3 925 955,28 €	7 860 117,01 €	50,05 %
2019	3 970 766,77 €	3 961 356,86 €	7 932 123,63 €	50,06 %
2020	7 017 175,97 €	7 013 263,38 €	14 030 439,35 €	50,01 %
2021	9,00 €	0,00 €	9,00 €	100,00 %
2022	3 389 289,84 €	118 625,68 €	3 507 915,52 €	96,62 %
Total	21 745 335,17 €	18 474 671,01 €	40 220 006,18 €	54,07

Synthèse

Total

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	6 579 485,73€			4 386 515,42€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	4 386 515,42€	10 966 001,15€	60,00%
Parcours atelier chantier insertion	3 254 985,55€			2 170 172,96€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	2 170 172,96€	5 425 158,51€	60,00%
En route vers l'emploi	793 355,73€			528 912,83€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	528 912,83€	1 322 268,56€	60,00%
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	2 531 144,45€			1 687 429,63€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	1 687 429,63€	4 218 574,08€	60,00%
OS 3.9.1.2	540 400,00€			360 266,64€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	360 266,64€	900 666,64€	60,00%
Développeur économique d'insertion	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Développeurs économiques d'insertion	540 400,00€			360 266,64€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	360 266,64€	900 666,64€	60,00%
OS 4.0.0.1	234 455,74€			156 304,82€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	156 304,82€	390 760,56€	60,00%
Assistance technique	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance Technique	234 455,74€			156 304,82€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	156 304,82€	390 760,56€	60,00%
OS 5.13.1.1	1 380 386,28€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1 380 386,28€	100,00%
Coordination, mutualisation, animation pour l'insertion et l'emploi- REACT	151 886,28€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	151 886,28€	100,00%
Accompagnement global vers l'emploi - REACT	1 228 500,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1 228 500,00€	100,00%
OS 6.0.0.1	50 066,06€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	50 066,06€	100,00%
Assistance Technique REACT	50 066,06€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	50 066,06€	100,00%
Total de la subvention globale	21 745 335,17€			13 191 726,95€	71,40%	138 541,71€	0,75%	5 144 402,35€	27,85%	18 474 671,01€	40 220 006,18€	54,07%

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance- ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	2 844 264,39€			2 166 771,56€	75,87%	0,00€	0,00%	689 248,78€	24,13%	2 856 020,34€	5 700 284,73€	49,90%
lever les freins périphériques à l'emploi	540 857,76€			467 514,00€	88,36%	0,00€	0,00%	61 584,00€	11,64%	529 098,00€	1 069 955,76€	50,55%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	211 140,56€			181 140,56€	85,79%	0,00€	0,00%	30 000,00€	14,21%	211 140,56€	422 281,12€	50,00%
Accompagnement professionnel renforcé	665 506,13€			518 117,00€	75,11%	0,00€	0,00%	171 669,00€	24,89%	689 786,00€	1 355 292,13€	49,10%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	135 853,83€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	135 384,78€	100,00%	135 384,78€	271 238,61€	50,09%
Atelier et chantier d'insertion	1 290 906,11€			1 000 000,00€	77,48%	0,00€	0,00%	290 611,00€	22,52%	1 290 611,00€	2 581 517,11€	50,01%
OS 3.9.1.2	512 955,75€			354 414,04€	67,80%	28 541,7 1€	5,46%	139 782,00€	26,74%	522 737,75€	1 035 693,50€	49,53%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	354 414,04€			354 414,04€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	354 414,04€	708 828,08€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	158 541,71€			0,00€	0,00%	28 541,7 1€	16,96%	139 782,00€	83,04%	168 323,71€	326 865,42€	48,50%
OS 4.0.0.1	76 711,72€			76 711,72€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	76 711,72€	153 423,44€	50,00%
assistance technique	76 711,72€			76 711,72€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	76 711,72€	153 423,44€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio- professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique React EU	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	3 433 931,86€			2 597 897,32€	75,18%	28 541,7 1€	0,83%	829 030,78€	23,99%	3 455 469,81€	6 889 401,67€	49,84%

2018

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance- ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	3 322 384,73€			2 434 132,05€	73,30%	0,00€	0,00%	886 640,23€	26,70%	3 320 772,28€	6 643 157,01€	50,01%
lever les freins périphériques à l'emploi	766 978,35€			623 464,00€	80,93%	0,00€	0,00%	146 950,00€	19,07%	770 414,00€	1 537 392,35€	49,89%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	269 884,05€			229 884,05€	85,18%	0,00€	0,00%	40 000,00€	14,82%	269 884,05€	539 768,10€	50,00%
Accompagnement professionnel renforcé	783 250,37€			580 784,00€	74,81%	0,00€	0,00%	195 556,00€	25,19%	776 340,00€	1 559 590,37€	50,22%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	143 899,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	143 523,23€	100,00%	143 523,23€	287 422,23€	50,07%
Atelier et chantier d'insertion	1 358 372,96€			1 000 000,00€	73,50%	0,00€	0,00%	360 611,00€	26,50%	1 360 611,00€	2 718 983,96€	49,96%
OS 3.9.1.2	528 750,72€			341 550,72€	65,41%	35 000,0 0€	6,70%	145 606,00€	27,89%	522 156,72€	1 050 907,44€	50,31%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	341 550,72€			341 550,72€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	341 550,72€	683 101,44€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	187 200,00€			0,00€	0,00%	35 000,0 0€	19,38%	145 606,00€	80,62%	180 606,00€	367 806,00€	50,90%
OS 4.0.0.1	83 026,28€			83 026,28€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	83 026,28€	166 052,56€	50,00%
assistance technique	83 026,28€			83 026,28€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	83 026,28€	166 052,56€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio- professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique React EU	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	3 934 161,73€			2 858 709,05€	72,82%	35 000,0 0€	0,89%	1 032 246,23 €	26,29%	3 925 955,28€	7 860 117,01€	50,05%

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	3 352 709,33€			2 467 452,28€	73,66%	0,00€	0,00%	882 441,14€	26,34%	3 349 893,42€	6 702 602,75€	50,02%
lever les freins périphériques à l'emploi	805 980,77€			658 460,00€	81,42%	0,00€	0,00%	150 243,00€	18,58%	808 703,00€	1 614 683,77€	49,92%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	280 256,28€			250 256,28€	86,22%	0,00€	0,00%	40 000,00€	13,78%	290 256,28€	570 512,56€	49,12%
Accompagnement professionnel renforcé	764 928,85€			558 736,00€	74,80%	0,00€	0,00%	188 261,00€	25,20%	746 997,00€	1 511 925,85€	50,59%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	143 649,17€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	143 326,14€	100,00%	143 326,14€	286 975,31€	50,06%
Atelier et chantier d'insertion	1 357 894,26€			1 000 000,00€	73,50%	0,00€	0,00%	360 611,00€	26,50%	1 360 611,00€	2 718 505,26€	49,95%
OS 3.9.1.2	530 557,44€			343 357,44€	65,53%	35 000,0 0€	6,68%	145 606,00€	27,79%	523 963,44€	1 054 520,88€	50,31%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	343 357,44€			343 357,44€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	343 357,44€	686 714,88€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	187 200,00€			0,00€	0,00%	35 000,0 0€	19,38%	145 606,00€	80,62%	180 606,00€	367 806,00€	50,90%
OS 4.0.0.1	87 500,00€			87 500,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	87 500,00€	175 000,00€	50,00%
assistance technique	87 500,00€			87 500,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	87 500,00€	175 000,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio- professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique React EU	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	3 970 766,77€			2 898 309,72€	73,16%	35 000,0 0€	0,88%	1 028 047,14 €	25,95%	3 961 356,86€	7 932 123,63€	50,

2020

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	6 236 215,97€			4 164 421,18€	66,86%	0,00€	0,00%	2 064 472,20 €	33,14%	6 228 893,38€	12 465 109,35€	50,03%
lever les freins périphériques à l'emploi	1 603 988,64€			993 410,00€	61,72%	0,00€	0,00%	616 181,52€	38,28%	1 609 591,52€	3 213 580,16€	49,91%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	410 550,18€			300 551,18€	75,03%	0,00€	0,00%	100 000,00€	24,97%	400 551,18€	811 101,36€	50,62%
Accompagnement professionnel renforcé	1 133 938,75€			870 460,00€	76,73%	0,00€	0,00%	264 042,10€	23,27%	1 134 502,10€	2 268 440,85€	49,99%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	337 298,20€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	338 467,05€	100,00%	338 467,05€	675 765,25€	49,91%
Atelier et chantier d'insertion	2 750 440,20€			2 000 000,00€	72,84%	0,00€	0,00%	745 781,53€	27,16%	2 745 781,53€	5 496 221,73€	50,04%
OS 3.9.1.2	597 838,00€			370 640,00€	61,65%	40 000,0 0€	6,65%	190 606,00€	31,70%	601 246,00€	1 199 084,00€	49,86%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	370 639,00€			370 640,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	370 640,00€	741 279,00€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	227 199,00€			0,00€	0,00%	40 000,0 0€	17,35%	190 606,00€	82,65%	230 606,00€	457 805,00€	49,63%
OS 4.0.0.1	183 122,00€			183 124,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	183 124,00€	366 246,00€	50,00%
assistance technique	183 122,00€			183 124,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	183 124,00€	366 246,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio- professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique React EU	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	7 017 175,97€			4 718 185,18€	67,28%	40 000,0 0€	0,57%	2 255 078,20 €	32,15%	7 013 263,38€	14 030 439,35€	50,01%

2021

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	5,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	5,00€	100,00%
lever les freins périphériques à l'emploi	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
Accompagnement professionnel renforcé	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
Atelier et chantier d'insertion	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
OS 3.9.1.2	2,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	2,00€	100,00%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	1,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1,00€	100,00%
OS 4.0.0.1	2,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	2,00€	100,00%
assistance technique	2,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	2,00€	100,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio- professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique React EU	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	9,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	9,00€	100,00%

2022

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
lever les freins périphériques à l'emploi	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Accompagnement professionnel renforcé	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Atelier et chantier d'insertion	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 3.9.1.2	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 4.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
assistance technique	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 5.13.1.1	3 270 664,16€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	3 270 664,16€	100,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio- professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	3 270 664,16€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	3 270 664,16€	100,00%
OS 6.0.0.1	118 625,68€			118 625,68€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	118 625,68€	237 251,36€	50,00%
Assistance technique React EU	118 625,68€			118 625,68€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	118 625,68€	237 251,36€	50,00%
Total de la subvention globale	3 389 289,84€			118 625,68€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	118 625,68€	3 507 915,52€	96,62%